



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

26^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Genève (Suisse), le 1 juin 2018

COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

La 26^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des pays membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), s'est tenue à Genève en Suisse, dans la salle IX au siège du Bureau International du Travail (BIT), le **1 juin 2018**, sous la présidence de Monsieur **SAMBA SY**, Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions de la République du Sénégal, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Conférence au titre de l'année 2018.

A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Examen et adoption du compte rendu de la 25^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale tenue les 14 et 15 décembre 2017 à Dakar (République du Sénégal)

Le Conseil a adopté le compte rendu de sa 25^{ème} session ordinaire tenue les 14 et 15 décembre 2017 à Dakar (République du Sénégal).

2. Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2017 du Secrétaire Exécutif

Le Conseil a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2017 qui constitue la première partie du rapport annuel conformément aux dispositions de l'article 33 du Traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale.

3. Examen et adoption du plan stratégique 2018-2022

Le Conseil a examiné le rapport d'évaluation du plan stratégique 2015-2017 et le projet de plan stratégique 2018-2022 de la CIPRES.

Prenant en compte l'avis du comité d'Experts, le Conseil a adopté le rapport d'évaluation du plan stratégique 2015-2017 et a autorisé la mise en place d'un groupe de travail restreint, composé de cinq (5) directeurs généraux d'organismes de prévoyance sociale et présidé par le Secrétaire Exécutif de la CIPRES, pour la revue du plan stratégique 2018-2022.

4. Examen et adoption des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux Comptes

Le Conseil a adopté les états financiers de l'exercice 2017 de la CIPRES. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Exécutif et au Responsable Financier et Comptable pour la gestion 2017.

Il a par ailleurs félicité le Secrétaire Exécutif pour la clarté des états financiers ainsi que pour les résultats obtenus et le Commissaire aux Comptes pour la qualité de ses rapports.

5. Fin de mandat d'un Commissaire et nomination d'un nouveau Commissaire de la Commission de Surveillance de la CIPRES

Le Conseil a pris connaissance de la note relative à la fin du mandat de Madame KENGUEL Constance Irène, de la République Gabonaise et membre titulaire de la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale, nommée par décision n° 473/CM/CIPRES du 28 juillet 2016, en remplacement de Monsieur BICKAI GUY Roger du même pays.

Au terme des échanges, le Conseil a autorisé, à titre exceptionnel, la prorogation du mandat de Madame KENGUEL Constance Irène pour une période de trois (3) ans afin de le faire coïncider avec celui des commissaires en fonction.

6. Adoption de la liste des Maladies professionnelles et du Barème indicatif d'indemnisation des séquelles des AT/MP harmonisés des Etats membres de la CIPRES.

Le Conseil a pris connaissance de la note relative à l'adoption de la liste des Maladies professionnelles et du Barème indicatif harmonisé d'indemnisation des séquelles des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP).

Il a félicité le Secrétaire Exécutif et le comité technique ayant participé à l'élaboration de la liste des Maladies professionnelles et du Barème indicatif harmonisé d'indemnisation des séquelles des AT/MP.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a adopté la liste des Maladies professionnelles et le Barème indicatif harmonisé d'indemnisation des séquelles des AT/MP et a décidé de leur actualisation tous les cinq (5) ans.

7. Point sur la réunion du Groupe de Travail de Haut Niveau tenue à Libreville

Le Conseil a pris connaissance des conclusions de la réunion du Groupe de Travail de Haut Niveau tenue à Libreville au Gabon du 19 au 21 mars 2018.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a validé les conclusions du Groupe de Travail de Haut Niveau.

8. Point sur la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres au budget de la Conférence et s'est réjoui des efforts accomplis par les Etats pour le paiement de leurs contributions.

S'agissant de ceux qui restent redevables à la Conférence, le Conseil a pris acte de leurs engagements à apurer le plus rapidement possible leurs arriérés.

Toutefois, il a invité les Etats membres à prendre toutes les dispositions nécessaires pour effectuer le règlement à bonne date des contributions et ceux ayant des arriérés, de bien vouloir les apurer.

9. Situation des cotisations de la République de Madagascar

Le Conseil a pris connaissance de la note relative à la situation des cotisations de la République de Madagascar. Il a été également informé de l'acquittement des contributions à la part fixe de l'exercice 2018 par la République de Madagascar.

Le Conseil a félicité la République de Madagascar pour les efforts consentis aux fins de paiement de sa contribution à la part fixe de l'exercice 2018 et l'a invitée à prendre toutes les dispositions nécessaires pour effectuer le règlement des contributions dues au titre de l'exercice 2017.

10. Choix du pays devant abriter le 1^{er} Forum International sur l'Assurance Maladie suite au renoncement du Mali

La République du Burkina ayant manifesté sa volonté d'abriter le 1er Forum International sur l'Assurance dans la zone CIPRES, le Conseil a décidé de lui attribuer l'organisation dudit forum.

Le Conseil a félicité les Autorités de ce pays pour avoir accepté d'abriter cette rencontre.

11. Choix du pays devant abriter la 27^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres.

Après examen de ce point et suite à l'acceptation de la République togolaise, le Conseil a donné son accord pour la tenue de la 27^{ème} session du Conseil des Ministres de la CIPRES au cours de la première quinzaine de décembre en République togolaise. La date sera arrêtée de commun accord avec les Autorités togolaises.

Le Conseil a félicité les Autorités de ce pays pour avoir accepté d'abriter cette session.

12. Organisation du 2^{ème} Forum international sur la retraite

La République de Côte d'Ivoire a informé le Conseil des Ministres de l'organisation du deuxième Forum **international** sur la retraite au cours de la dernière semaine d'octobre ou la première semaine de novembre 2018.

Le Conseil a pris acte de cette information.

13. Communication sur « La problématique de la retraite en Afrique »

Le Conseil a pris acte de la communication sur « La problématique de la retraite en Afrique » présentée par le Cabinet FINACTU.

14. Divers

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses félicitations au Secrétariat Exécutif de la CIPRES pour la bonne tenue de la session et a remercié le Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition, qui ont permis le bon déroulement de sa 26^{ème} session ordinaire.

Fait à Genève, le 1 juin 2018

Le Conseil des Ministres